



Délibération du Conseil Communautaire

Le Lundi 15 avril 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 09 avril 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Jean-Pierre Prigul–Janick Laville–Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Murielle Cassier-Didier Bazinet- Yves Mahaud- Michel Desmoulin-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard- Jean-Marcel Beau-Daniel Bonnefond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemerancier-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Christine Laurent-Dominique Caillou-Philippe Chotard-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Priça Mortier-Pierre Janailac-Julie Bordet-Edwige Badel- Marion Lafaye - Patrick Lachaud- Muriel Morlion
Suppléants présents	1	David Boucard - Commune de Verteillac
Titulaires absents	15	Allain Tricoire-Bernadette Bazinet-Christine Berthé-Lisa Boyer-Joël Constant-Géry Denis-Catherine Esculier-Romain Perruchaud-Bernard Saint Martin-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Jean-Claude Arnaud-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin- Régis Defraye
Procurations	11	Allain Tricoire à Patrick Lachaud Bernadette Bazinet à Monique Boineau-Serrano Christine Berthé à Brigitte Pourtier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2024/62: (Code Nomenclature /712)**DATE :** 15 AVRIL 2024**RAPPORTEUR :** Jean-Marcel Beau**OBJET :** Affectation des résultats du budget annexe de la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi)

Il convient de reprendre dans le budget 2024 REOMi les résultats cumulés suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats rep. Opérations de l'exercice	2 529 633.20	2 878 961.30			2 529 633.20	2 878 961.30
TOTAUX	2 529 633.20	2 878 961.30			2 529 633.20	2 878 961.30
Résultats de clôture Reste à réaliser		349 328.10				349 328.10
TOTAUX CUMULES	2 529 633.20	2 878 961.30			2 529 633.20	2 878 961.30
RESULTATS DEFINITIFS		349 328.10				349 328.10

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 349 328.10 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :**Votes pour :** 55**Votes contre :** 0**Abstentions :** 0

Publié le 24 avril 2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet****Le secrétaire de séance
du 15 avril 2024
Jean-Marcel Beau**Signé électroniquement le 18/04/2024 à 17:05
par Didier BAZINET